



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :

**29 juin 2023**

**Délibération n° DCM23-07-05P7**

**Finances – Subvention exceptionnelle à  
l'Association Clermontaise de Gymnastique**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bêlart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-Marie Sabatier, M. Jean François Faustin, M. Jean-Luc Barral, M. Stéphane Garcia, M. Patrick Javourey, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Jean-Marie Sabatier à M. Gérard Bessière

M. Jean François Faustin à M. Georges Elnecave

M. Jean-Luc Barral à Mme Véronique Delorme

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho-Poncé

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Franck Rugani à Mme Marie Passieux

M. Salvador Ruiz à M. Michel Vullierme

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

-----  
*Rapporteur : M. Georges Elnecave*

Cette saison 2022-2023, les gymnastes de l'Association Clermontaise de Gymnastique se sont qualifiées pour participer aux Championnats de France qui ont eu lieu les 10 et 11 juin à Versailles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Clermontaise de Gymnastique pour contribuer à la charge financière engendrée par la participation à cette compétition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

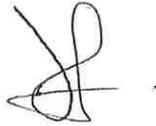
Ce dossier a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens en date du 22 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Clermontaise de Gymnastique pour contribuer à la charge financière engendrée par la participation à cette compétition,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE